

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VU 002-361/18/CT

**■ Fonds d'Innovation pour l'Habitat Marseille Provence - Approbation de subventions et de conventions de financement
DHCS 18/16627/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Fonds d'Innovation pour l'Habitat a été l'une des propositions retenues à l'occasion des Etats Généraux du Logement en 2011 pour être mise en œuvre dans le Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée, au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Que ce soit à l'initiative de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre, d'entreprises, ou d'acteurs de terrain, que cela touche à l'élaboration d'un projet urbain, à la conception du programme, ou du logement lui-même, aux méthodes utilisées pour la construction ou le chantier, à l'ingénierie juridique et financière, qu'il s'agisse d'encourager de nouveaux sujets de réflexion, de nouvelles méthodes pour la production de logements ou leur gestion, de nouvelles formes d'habitat, il apparaît aujourd'hui indispensable d'encourager et de soutenir l'expérimentation et l'innovation en matière d'habitat.

Par délibérations des Conseils de Communauté du 13 février et du 29 juin 2012, La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a créé et affecté une opération d'investissement d'un montant total de 6 millions d'euros sur la durée du Programme Local de l'Habitat pour la mise en place de ce Fonds d'Innovation pour l'Habitat, et approuvé l'appel à projet valant cahier des charges et règlement.

Les projets éligibles qui doivent être situés sur le territoire de Marseille Provence peuvent concerner :

- l'élaboration d'un projet urbain,
- la conception du programme,
- la conception de la cellule logement,
- les méthodes utilisées pour la construction ou le chantier,
- l'ingénierie juridique et financière.

Ils peuvent être proposés par des associations loi de 1901, des bailleurs sociaux, des SEM et des collectivités.

Un comité technique d'experts composé de représentants des acteurs de l'habitat examine les projets proposés.

Les critères retenus pour l'examen technique des projets sont :

- leur caractère innovant, c'est-à-dire l'utilisation de « nouvelles façons de faire », que cela concerne un procédé technique, une méthode, une conception, la gouvernance...
- la réponse qu'ils sont susceptibles d'apporter aux objectifs décrits dans le PLH de Marseille Provence Métropole 2012-2018, et notamment, la lutte contre l'étalement urbain, la production d'un habitat économe en énergie, la réponse aux besoins en logement des personnes les plus fragiles, la participation des habitants à l'évolution de la ville...
- leur caractère transférable et reproductible.

Le comité technique d'experts s'est réuni à deux reprises, en 2013 et 2016. 7 projets ont ensuite été soutenus, pour près d'1,2 millions d'euros.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Une nouvelle réunion du comité technique d'experts du Fonds d'Innovation pour l'Habitat de Marseille-Provence a eu lieu le jeudi 19 juillet 2018.

Six projets ont été sélectionnés, qu'il est proposé au Conseil de Territoire de soutenir :

- le bailleur social Grand Delta Habitat propose une opération d'habitat participatif de 12 logements sociaux avec le collectif « Les Habailles » dans le quartier de Saint Mauront, 12 rue Jullien, Marseille 3^{ème} arrondissement. La subvention sollicitée est de 200 000 euros,
- l'association Yes We Camp intervient dans un projet global impulsé par le Lab Zéro, laboratoire d'innovation publique territoriale, qui développe une démarche « Zéro sans abris ». Il vise à organiser dans un bâtiment de l'Etat en cours de cession à la Ville de Marseille situé rue Bernard du Bois, Marseille 1^{er} arrondissement, un lieu mixte temporaire comprenant un centre d'hébergement associé à des activités économiques et culturelles. L'association propose d'assurer la gestion technique et financière du lieu socle de ces activités, et sollicite aux fins d'aménagement de l'immeuble une subvention de 200 000 euros,
- l'association Architectes Sans Frontières propose d'accompagner un projet partenarial de chantier d'insertion de mise en sécurité et d'amélioration des conditions de vie du bidonville des Aciéries, situé 36 boulevard des Aciéries, Marseille 10^{ème} arrondissement. L'association interviendra sur les aspects techniques du chantier, l'accompagnement des habitants et le recueil documentaire des différentes étapes de mise en œuvre du projet, prévu de fin 2018 à fin 2019. La subvention sollicitée est de 51 536 euros,
- l'association Compagnons Bâisseurs Provence propose en partenariat avec les bailleurs sociaux ERILIA et LOGIREM un projet intitulé « Mut'toit » visant à faciliter la mutation dans le parc social de ménages en difficultés sur l'entretien locatif par la réalisation de travaux en auto-réhabilitation accompagnée. Le projet sera mis en œuvre sur les communes de Marseille et La Ciotat sur une durée de 3 ans. La subvention sollicitée est de 160 000 euros,
- le bailleur social Logis Méditerranée propose en partenariat avec Réciprocité un dispositif d'accompagnement des habitants dans le cadre de sa résidence intergénérationnelle « Cocoon'Agés – Chers Voisins » située dans le quartier Smartseille (ilot démonstrateur Allar – Euroméditerranée 2), Marseille 15^{ème}, afin de favoriser les échanges et l'entraide en encourageant et mutualisant des usages et des espaces. La subvention sollicitée est de 29 500 € sur la durée du projet (2019-2021),
- le bailleur social ERILIA, en partenariat avec l'association Handitoit Provence, propose la mise en place d'une conciergerie technique, sociale et solidaire sur la résidence Michelet Prado, Marseille 8^{ème} arrondissement, afin d'accompagner les habitants vieillissants de cette résidence et de 3 autres résidences ERILIA situées à proximité en matière d'adaptation des logements, d'entraide et d'accompagnement. La subvention sollicitée est de 89 915 euros sur 3 ans,

soit 6 subventions pour un total de 730 951 euros.

Il est donc proposé au Conseil de Territoire Marseille Provence d'attribuer les subventions sollicitées auprès du Fonds d'Innovation pour l'Habitat pour chacun de ces projets et d'approuver les conventions définissant les modalités de versement de chacune de ces subventions. Il est également proposé de poursuivre la mise en œuvre du Fonds d'Innovation pour l'Habitat de Marseille Provence jusqu'à l'adoption du Programme Local de l'Habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en cours d'élaboration.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération RNOV 002-094/12/CC du Conseil de Communauté du 13 février 2012 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pluriannuelle relative à la préfiguration du Fonds d'Innovation pour l'Habitat ;
- La délibération RNOV 001-430/12/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant les règles de fonctionnement de ce Fonds ;
- La délibération RNOV 002-771/12/CC du Conseil de Communauté du 14 décembre 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEVT 001-672/16/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence engageant le lancement de la démarche du Programme Local de l'Habitat (PLH) métropolitain en date du 30 juin 2016 ;
- La réunion du comité technique d'experts .

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence doit contribuer sur le territoire Marseille Provence à l'évolution de la conception et de la production des logements pour mieux répondre aux aspirations des habitants ;
- Que les projets retenus par le comité technique d'experts répondent au caractère innovant recherché par le Fonds d'Innovation pour l'Habitat ;
- Que le Programme Local de l'Habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence est actuellement en cours d'élaboration et qu'il convient, dans l'attente de son adoption, de poursuivre la mise en œuvre du Fonds d'Innovation pour l'Habitat de Marseille Provence ;

DELIBERE

Article 1 :

Sont attribuées les subventions du Fonds d'Innovation pour l'Habitat pour la réalisation des projets retenus. Sont approuvées les conventions de financement ci-annexées.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer les conventions ci-annexées.

Article 3 :

Les crédits nécessaires, pour un montant total de 730 951 euros, sont inscrits dans l'Etat Spécial de Territoire 2018 du Territoire Marseille Provence :

- nature 20 422 Fonction 552 Opération 2012101400 sous-politique D110
Grand Delta Habitat – Les Habelles : 200 000 euros
Yes We Camp – Projet Bernard du Bois : 200 000 euros

- nature 65748 fonction 552 sous-politique D110
Architectes Sans Frontières – accompagnement chantier d'insertion Les Aciéries : 51 536 euros
Compagnons Bâisseurs Provence – projet Mut'toit : 160 000 euros
Logis Méditerranée - résidence intergénérationnelle « Cocoon'Agés-Chers Voisins » : 29 500 euros
ERILIA – conciergerie technique sociale et solidaire Michelet : 89 915 euros

Article 4 :

Est approuvée la poursuite de la mise en œuvre du Fonds d'Innovation pour l'Habitat de Marseille Provence jusqu'à l'adoption du Programme Local de l'Habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en cours d'élaboration.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC